

Le 7 mars 2017

Madame, Monsieur,

La présente vise à faire le point sur les ententes de paiement de transfert de 2017-2018. Le ministère s'engage à conclure les ententes à temps pour le prochain exercice et prend les mesures nécessaires pour respecter cette échéance.

Le [rapport de 2016](#) de la vérificatrice générale de l'Ontario a donné lieu à des recommandations pour garantir que chaque dollar investi par la province est destiné à atteindre les objectifs des programmes, c'est-à-dire à aider le plus de personnes possible à obtenir un soutien adéquat et à trouver un emploi. Le ministère met en œuvre ces recommandations pour s'assurer que les programmes sont évalués selon les réalisations antérieures des plans de services. Cette année, nous travaillerons aussi de concert avec le secteur pour modifier le cadre de mesure du rendement, notamment en ce qui a trait aux résultats.

Le financement global des Services d'emploi d'Emploi Ontario reste identique, mais nous utilisons une méthode uniforme d'allocation de fonds dans le processus de planification des activités. Par conséquent, des rajustements ont été effectués pour les fournisseurs de services dont les dépenses sont inférieures ou supérieures au niveau du financement alloué à la planification de leurs services. Le financement servira ainsi au plus grand nombre de participantes et de participants possible.

Les fournisseurs de services d'AFB recevront le même montant de financement qu'en 2016-2017. Les objectifs d'apprentissage de certains d'entre eux pourraient être modifiés pour mieux correspondre à leur capacité et à leur niveau de financement. Ces changements tiennent compte des commentaires que nous avons reçus du secteur. Nous avons élaboré une nouvelle formule pour fixer des objectifs réalistes pour tous les fournisseurs de services. Cependant, seuls 36 de ces fournisseurs verront leurs objectifs modifiés selon le nouveau cadre.

Pour ce qui est du Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes, nous allouons un montant pour 2017-2018 qui concorde avec les dépenses réelles de 2016-2017 afin que les dépenses associées au programme soient conformes aux demandes réelles des participantes et des participants. Ainsi, les fournisseurs qui serviront plus de participantes et de participants recevront un financement correspondant à la demande locale du programme.

Des améliorations sont apportées à la méthode de financement des fournisseurs de services du Programme de SCOE. Le ministère a élaboré un cadre d'allocation de la SCOE pour 2017-2018 fondé sur les demandes du programme par région et par communauté. Ce cadre assure aux employeurs un accès équitable au financement et une allocation qui concorde avec leur demande. Ces améliorations maintiennent le niveau de l'investissement communautaire et permettent d'offrir du financement aux points de service à hauts niveaux de rendement.

Dans l'ensemble, l'objectif est d'améliorer la qualité des services à la clientèle ainsi que d'augmenter l'optimisation des ressources et l'équité des allocations entre les fournisseurs de services. Ainsi, nous appliquons les méthodes existantes uniformément en Ontario tout en tenant compte des données locales (comme les besoins communautaires) pour adapter les activités des programmes.

Le personnel de votre bureau local vous aidera à assurer la continuité de vos activités et à faire en sorte que les participantes et les participants continuent à avoir accès aux services dont ils ont besoin.

Je vous remercie de la patience dont vous avez fait preuve tout au long de l'établissement des ententes pour le prochain exercice.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.
(Original signé par)

Directeurs régionaux
Division de l'emploi et de la formation
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle